

Mise en œuvre de l'objectif 5b du Plan d'action de Cadix

Aperçus de la base de données PACV sur la prévention et la résolution des cas de personnes migrantes disparues (2015–2024)¹

Aperçu

Les pays partenaires du Processus de Rabat et les parties prenantes clés se réunissent à Banjul, en Gambie, dans un contexte préoccupant : en 2024 seulement, plus de **9 000** personnes sont mortes ou ont été portées disparues le long des routes migratoires, faisant de l'année 2024 la plus meurtrière depuis le début des enregistrements en 2014. L'objectif 5b du Plan d'action de Cadix – renforcé par l'action 17 – engage les partenaires à prévenir de telles tragédies, à localiser et identifier les personnes disparues et à soutenir leurs familles.

Un examen de la base de données du Plan d'action conjoint de La Valette (PACV) montre que **32 des 3 446 actions enregistrées entre 2015 et 2024** couvrent au moins une phase de cette chaîne de réponse et mobilisent environ **257,4 millions d'euros**. Ces actions ont permis des avancées concrètes : des corridors de recherche et de sauvetage (SAR) en milieu désertique et maritime, de nouveaux laboratoires médico-légaux, la numérisation de registres d'état civil et des centres d'assistance aux familles. Pourtant, quatre lacunes structurelles persistent – des normes de données fragmentées, des services aux familles sous-financés, une protection inégale des routes migratoires et un financement à court terme – autant de points qui nécessitent une attention à Banjul pour consolider les progrès dans une architecture cohérente et basée sur les routes migratoires.

Contexte et objectif

Le Processus de Rabat a été fondé sur des principes de solidarité et de responsabilité partagée. Près de deux décennies plus tard, les partenaires sont confrontés à un bilan humanitaire qui souligne l'urgence de ces principes : toutes les **58 minutes**, en moyenne, une personne disparaît en tentant de traverser le Sahara, l'Atlantique ou la Méditerranée.

La réunion de Banjul constitue le premier rassemblement en présentiel des **Points focaux nationaux (PFN)** officiellement désignés pour prévenir et répondre à la problématique des personnes migrantes disparues. Il est donc nécessaire de disposer d'un aperçu concis et fondé sur des données probantes des actions menées à ce jour dans le cadre du PACV pour avoir un panorama de la mobilisation actuelle des ressources et pour identifier les mesures qui pourraient être adoptées pour maximiser l'impact au cours du prochain cycle de programmation et répondre aux lacunes structurelles identifiées.

¹ Ce document a été préparé par l'équipe de suivi du PACV de l'ICMPD dans le cadre de la Réunion thématique du Processus de Rabat sur les migrants disparus, tenue à Banjul en juillet 2025. Des outils dotés d'intelligence artificielle ont été utilisés pour appuyer l'analyse, la rédaction et la synthèse des données. L'ensemble des constats et des interprétations relève de la seule responsabilité des auteurs.

Cette note analytique condense dix années de données de suivi, destinées à alimenter à la fois les débats en séance plénière et les sessions techniques en groupes restreints.

Source des données et méthodologie

La base de données du PACV recense actuellement **3 446 initiatives** (2 740 projets et 706 politiques) approuvées entre 2015 et 2024.

- **1 574 initiatives** (1 353 projets + 221 politiques) ciblent uniquement la **région du Processus de Rabat (RP)**.
- **961 initiatives** (916 projets + 45 politiques) ciblent uniquement la **région du Processus de Khartoum (KP)**.
- **911 initiatives** (471 projets + 440 politiques) sont référencées comme **conjointes RP-KP**.

Pour cette étude, les 961 entrées « Processus de Khartoum uniquement » ont été exclues, afin de se concentrer sur les **2 485 initiatives pertinentes pour le Processus de Rabat** (RP uniquement + initiatives conjointes). Dans ce corpus, les titres et descriptions narratives ont été examinés manuellement pour repérer les actions liées aux personnes migrantes disparues. Un vocabulaire contrôlé (« disparus », « recherche », « SAR », « médico-légal », « enregistrement à l'état civil », etc.) a servi de filtre initial ; chaque résultat a ensuite été vérifié ligne par ligne pour éliminer les faux positifs (par exemple, « formation à la recherche d'emploi ») et repérer les éléments manqués.

Ce processus a permis d'identifier un corpus de travail de **165 initiatives** pour un examen approfondi. Étant donné que la base de données suit principalement les projets financés à l'international, les efforts purement nationaux sont probablement sous-représentés — un point à garder à l'esprit lors de l'interprétation des résultats.

Classification des initiatives du PACV selon leur pertinence pour les personnes migrantes disparues

Chacune des 165 initiatives a été classée comme (a) **Directement liée** (dédiée à la recherche et au sauvetage, à l'identification des dépouilles, à la recherche familiale, etc.) ; (b) **Indirectement pertinente** (abordant des facteurs ou leviers connexes tels que la lutte contre le trafic de migrants, la traite des êtres humains, la réforme des systèmes d'état civil, la documentation des décès aux frontières ou la protection des migrants) ; ou (c) **Non liée**.

Catégorie	Nombre	Part
Directement liée	4	2 %
Indirectement pertinente	28	17 %
Non liée	133	81 %

Définition des catégories

Initiatives directes (catégorie a) : incluent les efforts tels que les opérations de recherche et de sauvetage (SAR) dédiées, l'identification médico-légale des migrants décédés, et les programmes de recherche et de réunification familiale.

Initiatives indirectes (catégorie b) : couvrent des mesures qui peuvent *influencer* les taux de disparition des migrants ou aider à gérer les conséquences des disparitions, même si elles ne sont pas explicitement étiquetées comme telles (par exemple, démantèlement des réseaux de passeurs, renforcement des contrôles aux frontières ou des registres civils, soutien aux victimes de traite des êtres humains).

Initiatives sans lien évident avec les personnes migrantes disparues (catégorie c) : comprennent l'aide humanitaire générale, l'éducation ou les projets de gouvernance migratoire sans rapport direct.

Chiffres clés

Seules quatre (4) initiatives directes ont été recensées, dont un projet de recherche et de sauvetage en mer mené par la Garde côtière tunisienne, une évaluation des capacités SAR de la Garde côtière libyenne, un programme de recherche familiale du CICR au Tchad, et l'Initiative sur les personnes migrantes disparues de la CIPD axée sur la collecte de données et l'identification post-mortem.

28 initiatives indirectes comprennent des campagnes nationales de lutte contre la traite ou le trafic, des programmes de modernisation des systèmes d'état civil, des accords de sécurité aux frontières et d'autres projets de gestion des migrations en Afrique.

Les **133 initiatives restantes** sont principalement constituées d'appels humanitaires généraux (par exemple, des contributions aux programmes nationaux du CICR), de lois sur l'asile ou l'intégration, de formations professionnelles pour les migrants, et de programmes de sécurité ou de développement sans lien direct. Par exemple, de nombreuses entrées intitulées « Contribution à l'appel du CICR » en Libye ou au Burkina Faso visent à aider les populations touchées par les conflits mais ne traitent pas spécifiquement des personnes migrantes disparues, et ont donc été classées comme non liées.

Initiatives directes en focus

Les **quatre initiatives directement pertinentes** montrent comment les partenaires du PACV commencent à s'attaquer de front à la question des personnes migrantes disparues.

Deux initiatives ciblent explicitement la recherche et le sauvetage (SAR) en mer : l'une soutient la Garde côtière tunisienne dans ses opérations de SAR en Méditerranée, et l'autre est un projet financé par l'UE visant à renforcer les capacités SAR et le cadre juridique de la Libye. Ces programmes visent à sauver des vies et à réduire les disparitions en fournissant des bateaux, des formations ou une coordination pour les secours maritimes. Ces efforts sont en ligne avec les recommandations des pays partenaires du Processus de Rabat, qui insistent sur la priorité à accorder à la protection des migrants et aux opérations de recherche. La réunion thématique de 2023 du Processus de Rabat à Genève s'est concentrée sur la recherche des personnes migrantes disparues et la réunification familiale, en présentant des outils concrets pour améliorer les recherches et les efforts de traçage. En investissant dans la formation des garde-côtes et les infrastructures SAR, ces initiatives visent à prévenir des

tragédies comme le naufrage de Pylos en 2023, où des efforts coordonnés d'identification des victimes de catastrophes (DVI) ont été nécessaires pour récupérer les dépouilles des victimes.

Une autre initiative directe est un **programme de recherche familiale dirigé par le CICR au Tchad**. Ce projet de **Rétablissement des liens familiaux (RLF)** utilise les réseaux de la Croix-Rouge pour réunir les familles séparées par la migration. Ce programme s'inscrit dans les efforts d'**identification et de réunification** promues par les organisations pour les personnes disparues. En collectant des données ante-mortem et en utilisant des outils comme « Trace the Face », la Croix-Rouge/CICR retrouve des proches disparus. En moyenne, ces outils permettent de résoudre un cas par semaine. Le programme au Tchad contribue donc directement à résoudre des cas de personnes disparues et à atténuer la « perte ambiguë » vécue par les familles.

La quatrième initiative directe est l'« **Initiative sur les migrants disparus** » de la CIPD. Le projet de la Commission internationale sur les personnes disparues (CIPD) collecte et partage des données sur les personnes migrantes disparues, et coordonne les efforts d'identification médico-légale à l'échelle mondiale. Une telle initiative traite la question des personnes migrantes disparues en améliorant la collecte de données et la coopération internationale en matière d'identification post-mortem — des actions explicitement recommandées par les organisations humanitaires.

En résumé, les initiatives directes recensées relèvent de trois domaines d'action essentiels : **prévenir les disparitions** (par le biais du SAR), **identifier les personnes disparues** (grâce à la médecine légale et à la recherche familiale), et **réunir les survivants ou les dépouilles de victimes et leurs familles**. Ces efforts sont en cohérence avec les priorités relatives aux personnes migrantes disparues énoncées par le Processus de Rabat dans le Domaine 3 du Plan d'action de Cadix (Protection et asile), qui souligne l'importance de la « recherche et identification des personnes migrantes disparues » et du « soutien et de l'information aux familles ».

Initiatives indirectes et leurs contributions

Un ensemble plus large de **28 initiatives** recensées est considéré comme indirectement pertinent pour les personnes migrantes disparues. Bien que ces projets ne traitent pas explicitement des personnes disparues, ils influencent des facteurs liés à la disparition des migrants. Beaucoup relèvent des domaines thématiques suivants :

- **Programmes de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains** (par exemple, la campagne de lutte contre le trafic de migrants en Libye, le plan d'action contre la traite au Nigeria, la protection contre la traite des enfants en Mauritanie, un pacte Ghana-Malte sur l'immigration irrégulière, entre autres). En perturbant les réseaux criminels qui forcent souvent les migrants à emprunter des routes dangereuses, ces initiatives peuvent réduire indirectement le nombre de migrants portés disparus. Bien que ces mesures sécuritaires ne soient pas suffisantes à elles seules, elles complètent les efforts humanitaires en s'attaquant aux causes profondes du risque.
- **Projets d'enregistrement à l'état civil et de documentation** (par exemple, la réforme du système d'identification nationale en Côte d'Ivoire, plusieurs lois sur l'état civil et initiatives de sécurité). La modernisation des registres de naissance et de décès et des systèmes d'identification ne cible pas spécifiquement les migrants, mais elle peut faciliter

l'identification d'une personne disparue lorsqu'elle est retrouvée. L'absence de registres civils complets est un obstacle bien connu à l'identification des migrants. En renforçant les systèmes d'enregistrement civil, ces initiatives soutiennent indirectement les efforts d'identification médico-légale, en fournissant des bases de données de référence pour les correspondances ADN ou d'empreintes digitales. Ces mesures sont alignées sur les recommandations d'experts appelant à améliorer la collecte de données de base pour faciliter l'identification post-mortem.

- **Gestion des frontières et gouvernance de la mobilité** (par exemple, accords pour renforcer les frontières camerounaises, formation des agences frontalières libyennes et tunisiennes, nouveau règlement européen sur les gardes-frontières et les garde-côtes, politiques de la CEDEAO, projet de renforcement de la gestion intégrée des migrations en Afrique de l'Ouest, entre autres). Ces projets visent généralement à gérer les flux migratoires ou à renforcer la sécurité. En rendant les routes migratoires plus sûres ou mieux surveillées, ils ont un impact indirect : par exemple, des gardes-frontières formés peuvent mener des opérations de recherche et de sauvetage plus efficaces ou signaler rapidement les corps retrouvés à la frontière. De même, l'harmonisation régionale des données migratoires (lignes directrices de la CEDEAO en matière de gestion des données) améliore le partage d'informations entre pays, condition préalable à la recherche des familles entre les pays.
- **Cadres de protection des victimes** (par exemple, plans nationaux de soutien aux victimes, cadres OIM/HCR pour l'identification des victimes). Les projets visant à soutenir les victimes de traite ou les migrants en situation de vulnérabilité (y compris les enfants) peuvent inclure des composantes telles que le traçage ou la gestion de cas. Bien qu'ils soient principalement axés sur la protection, ces initiatives soutiennent indirectement les cas de personnes migrantes disparues en veillant à ce que les autorités recherchent les personnes migrantes disparues comme victimes potentielles. Par exemple, un programme financé par l'UE établit explicitement un lien entre la lutte contre la traite des êtres humains et la réduction de la migration irrégulière, ce qui peut contribuer à diminuer les taux de disparition.
- **Politiques migratoires et mesures d'asile** (par exemple, politiques migratoires nationales ou lois sur l'asile au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie). La plupart de ces documents politiques de haut niveau ne mentionnent pas les personnes migrantes disparues et ont été largement classés comme non liés. Quelques politiques portant sur l'intégration des migrants à l'étranger ou la migration légale (comme « Maghrib Belgium Impulse » ou la politique de migration des enfants de la CEDEAO) ne traitent pas de la disparition des migrants. Dans cette analyse, la plupart des réformes législatives ou politiques (par exemple, modification de la loi sur l'asile) sont considérées comme non pertinentes, sauf si elles abordent explicitement les personnes disparues dans le contexte migratoire ou impliquent une coordination transfrontalière.

En résumé, les **initiatives indirectes** agissent principalement sur la prévention (lutte contre la criminalité) et les infrastructures (données, systèmes frontaliers). Elles peuvent contribuer à éviter des tragédies en améliorant la gouvernance globale des migrations. Par exemple, les communications de l'UE sur la migration des enfants ou l'asile, bien qu'elles ne portent pas directement sur les personnes

migrantes disparues, soulignent la nécessité de protéger les plus vulnérables (une préoccupation liée aux disparitions). Il est à noter qu'aucune des initiatives indirectes ne traite explicitement des « décès aux frontières » (enregistrement ou commémoration des morts), ce qui constitue une lacune dans l'ensemble de données. Toutefois, la présence de nombreux projets de lutte contre la traite et de gestion des frontières montre que les États reconnaissent la migration irrégulière comme un défi connexe.

Tendances géographiques et thématiques

Les initiatives pertinentes révèlent des regroupements géographiques et thématiques clairs. La Libye et la Tunisie apparaissent dans de nombreuses entrées. La Libye est concernée par des formations en recherche et sauvetage (SAR), des projets de lutte contre le trafic de migrants, et la gestion des flux migratoires. La Tunisie figure également dans les domaines du SAR, de la lutte contre le trafic de migrants, et de l'état civil. Cela reflète le rôle central de la route de la Méditerranée centrale dans la crise des personnes migrantes disparues.

L'Afrique de l'Ouest est aussi représentée : traçage familial par le CICR au Tchad, plans de lutte contre la traite au Nigeria et en Mauritanie, et gouvernance migratoire en Côte d'Ivoire ainsi que dans le cadre de plans au niveau de la CEDEAO.

En **Europe/UE**, les quelques éléments liés incluent un mémorandum sur l'immigration irrégulière (Ghana-Malte) et des règlements européens sur les frontières ; toutefois, les mesures législatives de l'UE axées sur la migration irrégulière omettent souvent la question des personnes disparues.

Sur le plan thématique, les initiatives à dominante sécuritaire prédominent. Les réformes liées à **la lutte contre le trafic et la traite** (plus d'une douzaine de projets) constituent la catégorie indirecte la plus fréquente. La réforme de l'état civil n'apparaît que rarement (Côte d'Ivoire, quelques décrets en Afrique du Nord), et **le traçage familial formel** n'est mentionné qu'une seule fois (Tchad), malgré l'accent mis sur ce point dans le cadre du Processus de Rabat.

Cela met en évidence des lacunes thématiques : par exemple, aucune initiative du PACV n'est consacrée à l'enregistrement des décès aux frontières ou en mer, ni au financement d'équipes d'identification des victimes (DVI), bien que certains bailleurs puissent soutenir de telles actions via des organisations. Les rares projets portant sur les migrants vulnérables se concentrent sur la protection de l'enfance, sans aborder explicitement la question des personnes disparues, ce qui laisse un vide en matière de mécanismes de recherche des familles.

En résumé, les initiatives renseignées dans le PACV sont actuellement orientées vers **le contrôle migratoire et la prévention de la criminalité**, avec relativement peu d'attention portée à la recherche humanitaire ou à l'identification médico-légale des personnes migrantes disparues.

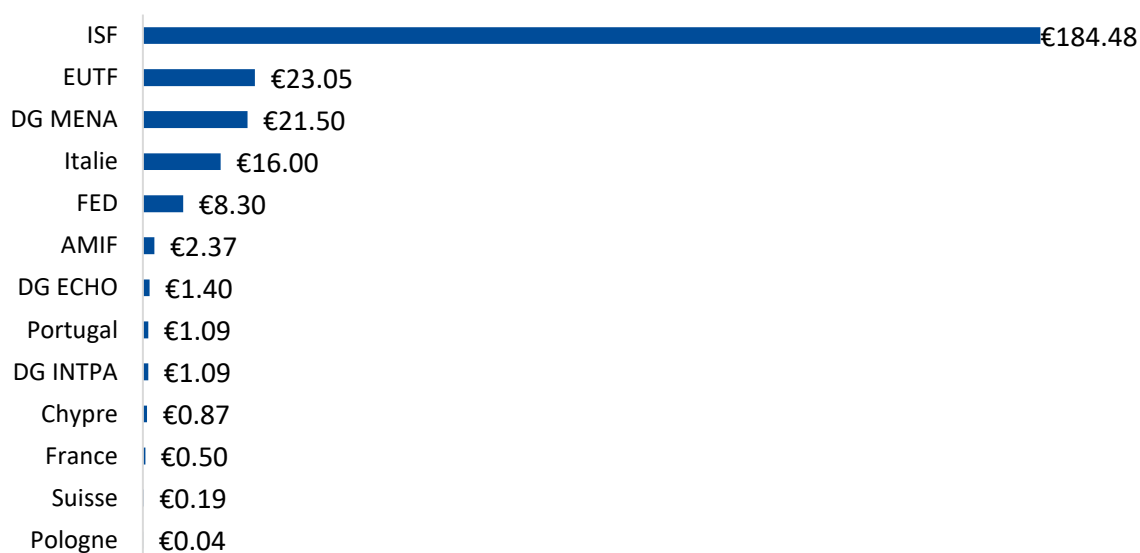
Financement et mise en œuvre

Les **32 initiatives** examinées dans ce document comprennent **18 projets** et **14 politiques**.

Concernant les projets, ces 18 initiatives représentent un financement total de **257,4 millions d'euros**, alloué entre 2016 et 2023. La majorité des fonds a été attribuée en 2017, avec une mise en œuvre

répartie sur les années suivantes. Sur les 257,4 millions d'euros enregistrés dans la base de données PACV, 72 % (**184,5 millions d'euros**) ont été alloués via le **Fonds pour la sécurité intérieure (ISF)** de l'UE, 9 % (**23,1 millions d'euros**) via le **Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique (EUTF)**, et environ 8 % (**21,5 millions d'euros**) via la **DG MENA**.

Sources de financement (en millions d'euros)



Les projets enregistrés ont été principalement mis en œuvre par des autorités gouvernementales, notamment les ministères de l'Intérieur et les garde-côtes, avec le soutien d'agences nationales d'exécution. Cela contraste fortement avec la tendance générale observée dans la base de données PACV, où la société civile joue un rôle plus important dans la mise en œuvre.

Parmi les 18 initiatives, les principales organisations internationales impliquées étaient l'**ICMPD**, l'**OIM** et le **CICR**.

En ce qui concerne les **14 politiques** couvertes dans ce document, la majorité sont des politiques européennes ou de l'UE applicables dans l'ensemble des États membres. La plupart étaient axées sur le **Domaine 4** du PACV et ont été adoptées entre 2015 et 2022, avec quatre politiques adoptées en 2016 et trois en 2018.

Comment les initiatives traitent la question des personnes migrantes disparues (directement et indirectement)

Les initiatives directes contribuent de manière concrète : en sauvant des migrants en mer, elles préviennent littéralement les disparitions de migrants. En renforçant les capacités médico-légales (comme le font le CICR et la CIPD), elles rendent possible l'identification des personnes décédées. En retraçant les familles, elles permettent de résoudre des cas de personnes migrantes disparues. Chaque initiative directe correspond à une fonction jugée essentielle par les experts pour faire face aux cas de personnes migrantes disparues. Par exemple, le projet « Trace the Face » du CICR a déjà permis de résoudre de nombreux cas en croisant photos et données, illustrant comment un programme relativement modeste peut produire des résultats concrets, chaque semaine.

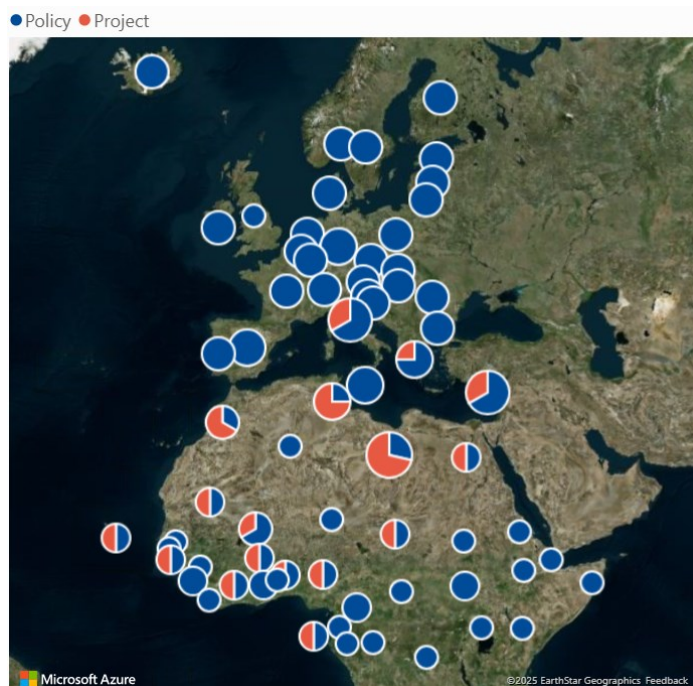
En pratique, les projets directs du PACV impliquent souvent un renforcement des capacités : l'équipement des navires des garde-côtes ou la formation de la police à l'identification des victimes de catastrophes (cas libyen) permet d'ajouter des outils pour mener des opérations de sauvetage et d'identification.

Les initiatives indirectes contribuent de manière plus diffuse. Les efforts de lutte contre le trafic, par exemple, réduisent le nombre de migrants empruntant des routes mortelles. Les rapports humanitaires notent que de nombreuses personnes migrantes disparues se noient lorsque leurs embarcations de fortune chavirent. Ainsi, toute action qui limite l'utilisation de ces bateaux contribue indirectement.

De même, la protection des victimes de traite signifie que les personnes en situation de vulnérabilité (à risque de disparition) sont identifiées et prises en charge, réduisant ainsi le risque qu'elles disparaissent sans laisser de trace. Les projets d'enregistrement à l'état civil améliorent les données de base : après un naufrage, l'ADN des corps retrouvés ne peut être comparé que si des registres de naissance existent ; de meilleurs registres d'état civil facilitent donc indirectement l'identification.

Les projets de gestion des frontières jouent également un rôle indirect : des gardes-frontières formés peuvent, par exemple, utiliser de meilleures procédures pour documenter les corps retrouvés aux points de passage terrestres ou enregistrer les appels de détresse des migrants. De cette manière, les initiatives de cette catégorie forment un réseau de soutien aux efforts liés aux personnes migrantes disparues, bien que de manière invisible. Elles peuvent être considérées comme des conditions de base (institutions renforcées, meilleures données) nécessaires aux programmes de recherche de personnes disparues.

Tendances et lacunes



L'analyse révèle **plusieurs tendances observables**.

Premièrement, il existe un **biais en faveur de l'Afrique du Nord** : la majorité des projets recensés (directs ou indirects) concernent des États nord-africains ou des pays de transit (Libye, Tunisie, Égypte, Maroc). Peu d'initiatives proviennent de pays d'origine d'Afrique subsaharienne (bien que le Tchad et le Nigeria soient présents). Cela est logique compte tenu de l'orientation euro-africaine du PACV et de l'importance des routes méditerranéennes, mais cela met en évidence une lacune régionale : les pays d'origine sahéliens et ouest-africains pourraient bénéficier d'un

soutien accru en matière de traçage et de rapatriement, car de nombreux migrants disparaissent dans le Sahara.

Deuxièmement, la **couverture thématique est inégale**. La traite et le trafic dominant, tandis que les efforts humanitaires directs sont limités. Une seule initiative traite spécifiquement des **liens familiaux transfrontaliers**, malgré l'accent mis par le Processus de Rabat sur les réseaux pour la recherche des familles. De même, les capacités médico-légales ne sont mentionnées que brièvement (l'initiative sur les personnes migrantes disparues et les activités générales du CICR).

Troisièmement, de nombreuses initiatives non liées peuvent néanmoins **avoir un impact sur les migrants** d'une autre manière. Par exemple, les appels humanitaires de grande ampleur du CICR (Libye, Mali, etc.) améliorent les conditions des populations migrantes, mais ne visent pas explicitement à réduire les cas de disparition. Ces projets ont été classés comme non liés car leurs objectifs sont autres. Cependant, l'amélioration de l'alimentation, de l'hébergement ou des soins de santé pour les migrants en transit peut *indirectement* réduire les facteurs poussant à entreprendre des trajets dangereux. Cela suggère une zone grise subtile : les projets de développement général n'ont pas été comptabilisés comme « indirects », mais certains pourraient avoir des effets à long terme sur les dynamiques migratoires.

Enfin, le **contexte politique** a récemment évolué. Le Processus de Rabat a officiellement intégré la question des personnes migrantes disparues à son agenda dans le cadre du Plan d'action de Cadix pour 2023–2027. À la suite d'une première réunion thématique sur le sujet, 32 recommandations ont été formulées, axées sur la prévention, le traçage et la réunification. Jusqu'à présent, ce changement est peu reflété dans les projets du PACV, mais cela devrait évoluer avec le cycle de collecte de données 2025 prévu pour novembre 2025. Les **recommandations du Processus de Rabat** et la création d'un Réseau de points focaux nationaux pour les personnes migrantes disparues en juillet 2024² devraient encourager davantage d'actions directes dans le cadre du PACV dans les années à venir.

Enseignements utiles pour les décideurs politiques

Les données suggèrent plusieurs enseignements pour les décideurs :

- **Équilibre entre initiatives directes et indirectes** : Il existe un déséquilibre évident : bien plus de ressources sont consacrées à la prévention des disparitions de migrants (via le contrôle des frontières, la lutte contre la criminalité) qu'à la prise en charge de leurs conséquences (recherche / identification / réunification). Étant donné que des milliers de migrants disparaissent chaque année, cela constitue une lacune politique. Les recommandations du Processus de Rabat issues de la réunion thématique de 2023, notamment la création de bases de données ADN et de protocoles DVI transfrontaliers, peuvent contribuer à corriger ce déséquilibre.
- **Coopération transversale** : La question des personnes migrantes disparues est par nature transfrontalière. Pourtant, la plupart des initiatives du PACV sont bilatérales ou nationales. Les exemples de réussite impliquent souvent des réseaux transfrontaliers (par exemple, le CICR coordonnant avec des familles à l'étranger, ou la coopération entre la Libye et l'Italie sur les données des garde-côtes). Promouvoir des cadres régionaux de coopération sur les personnes disparues (par exemple, un centre DVI conjoint pour le Sahara, ou un système africain d'alerte pour les personnes migrantes disparues) pourrait être une piste pour combler

² Cette initiative a été lancée par le CICR, la Gambie et la Suisse, avec le soutien du Secrétariat du Processus de Rabat.

cette lacune. La réunion de novembre 2024 du Réseau des points focaux nationaux pour les personnes migrantes disparues a souligné la nécessité de « points de contact officiels » et de bases de données ADN partagées – des idées que les partenaires du PACV pourraient intégrer dans de futurs projets.

- **Données et responsabilité** : Seule une poignée d’initiatives du PACV concernent les données (registres d’état civil, systèmes de données migratoires). Pourtant, des données fiables sont à la base d’une action efficace. Le projet « Missing Migrants » de l’OIM et les appels du CICR montrent que les chiffres officiels (plus de 72 000 décès / disparitions recensés depuis 2014) peuvent orienter les politiques. Le cadre du PACV pourrait soutenir des observatoires des migrations ou des registres des décès. Par exemple, les pays partenaires pourraient enregistrer tous les décès de migrants aux frontières et les partager avec l’OIM ou le CICR. Cela s’alignerait sur le droit humanitaire : les victimes méritent d’être documentées et que leur sort soit reconnu dignement.
- **Intégrer la question des personnes disparues dans la protection des migrants** : Les « conséquences humanitaires » des flux migratoires ont été explicitement mentionnées dès le lancement du PACV, mais les personnes migrantes disparues ont souvent été reléguées au second plan. Par exemple, les projets de gestion des frontières pourraient être tenus d’inclure des protocoles de recherche, et les plans de lutte contre la traite pourraient imposer une assistance aux familles des victimes disparues. Cette intégration permettrait de concrétiser l’esprit de responsabilité partagée du PACV entre l’Europe et l’Afrique.
- **Lacunes en matière de ressources pour la médecine légale et le traçage** : Les initiatives directes suggèrent un besoin accru de financement dans des domaines spécialisés. Par exemple, seulement 13 % des corps perdus en mer ont été identifiés entre 2014 et 2019 ; améliorer ce taux nécessite des laboratoires médico-légaux, du personnel formé et un accès à des bases de données à l’échelle régionale. Les décideurs pourraient envisager d’allouer des ressources à ce type de soutien technique. De même, l’expansion des bureaux de la Croix-Rouge pour le rétablissement des liens familiaux ou des bureaux nationaux de traçage dans les pays d’origine (comme l’Italie et la Grèce le proposent pour renforcer les capacités DVI dans les pays d’origine) aurait un impact significatif.

La base de données du PACV révèle que les initiatives traitant spécifiquement des personnes migrantes disparues sont très rares. La plupart des efforts ciblent les dynamiques de migration dites de « push-pull » (trafic de migrants, emploi, frontières) plutôt que les conséquences humaines tragiques (disparitions de migrants). Il serait recommandé de renforcer la réponse directe – recherche, identification, soutien aux familles. En parallèle, le maintien de mesures indirectes solides (lutte contre le trafic, systèmes de données) continuera de prévenir les disparitions de migrants.

L’attention portée par le Processus de Rabat aux personnes migrantes disparues offre une opportunité : **les partenaires du PACV peuvent s’appuyer sur cette dynamique pour élargir et mieux coordonner les initiatives directes et indirectes.**

Depuis que la dimension des personnes migrantes disparues a été officiellement intégrée dans le Domaine 3 du Plan d’Action de Cadix en décembre 2022, avec un début de mise en œuvre en 2023, les futurs cycles de collecte de données du PACV pourraient commencer à refléter une gamme plus large d’initiatives dans ce domaine. Cette reconnaissance institutionnelle marque un tournant

important : à mesure que les pays partenaires du Processus de Rabat mettent en œuvre cet engagement, on peut s'attendre à une augmentation des projets recensés apportant des réponses directes aux disparitions de migrants, y compris les capacités médico-légales, les mécanismes de traçage et le soutien aux familles. De tels développements signaleraient une attention politique croissante aux conséquences humanitaires de la migration et contribueraient à rééquilibrer l'accent actuellement mis sur le contrôle des frontières et la dissuasion.

Références

L'analyse ci-dessus s'appuie sur des sources du Processus de Rabat et d'organisations humanitaires traitant de la question des personnes migrantes disparues. Pour rappel, le PACV a été lancé afin de répondre aux conséquences humanitaires de la migration irrégulière. Les réunions récentes du Processus de Rabat ont mis l'accent sur la prévention, la recherche, l'identification et le traçage familial comme éléments clés dans les cas de personnes migrantes disparues. Les données de l'OIM et du CICR illustrent l'ampleur du phénomène et la difficulté d'identifier les dépouilles humaines. Ces sources soulignent la nécessité d'actions à la fois directes (SAR, traçage, médecine légale) et indirectes (lutte contre la criminalité, données, protection).

- Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Aucune trace de vous : Les personnes migrantes disparues en Méditerranée et au-delà. Comité international de la Croix-Rouge. Extrait de <https://www.icrc.org/en/document/no-trace-you-missing-migrants>
- Processus de Rabat. Personnes migrantes disparues et séparation des familles. Processus de Rabat. Extrait de <https://www.rabat-process.org/en/activities/technical-meetings/missing-migrants-family-separation>
- Processus de Rabat. Réunion de suivi du réseau des points focaux nationaux sur les personnes migrantes disparues. Processus de Rabat. Extrait de <https://www.rabat-process.org/en/activities/technical-meetings/follow-up-meeting-network-nfps-missing-migrants>
- Processus de Rabat. Plan d'action conjoint de La Valette. Processus de Rabat. Extrait de <https://www.rabat-process.org/en/about/joint-valletta-action-plan>